Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260429-D2026_04_29_02-DE

COMMUNE

DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 29 Avril 2026

Convocation du :	*23 avril 2026*
Date d'affichage :	*23 avril 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/04/29/02 — **Nomenclature 7.10**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents :
Jean-François LE PEILLET – Cinthia CAMILO-AUFFRET – Jean-François COATRIEUX – Angélique RAFIGNON – Yves LANCIEN – Emilie BONINO – Bruno LEBRETON – Odile DUCHATEAU – Guillaume DELMAIRE – Eva VOLLEE – Richard PERRIN – Noëlle MADEC – Moulay DRISSI – Danielle HAMON – Benjamin TAGUET – Nicole SILVESTRE – Stéphanie LE CUN – Denise LARHANTEC – Benjamin BOUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet : Fixation des indemnités de fonctions des élus - Modification

M. Le Maire rappelle que par délibération votée le 21 mars 2026, le Conseil avait fixé les taux des indemnités de fonction de l'ensemble de ses membres.

Or, il s'avère que M. Lebreton a été élu Vice-Président de GPA et bénéficie à ce titre d'une indemnité de fonction. Il propose donc de renoncer à son indemnité de fonction en tant que conseiller municipal, laquelle pourrait être versée à Mme Bonino, conseillère communautaire également.

Si cette proposition est acceptée, le tableau des indemnités serait le suivant :

Nom - Prénon	Fonction	Taux retenu	Montant Indemnités mensuelles
LE PEILLET Jean-François	Maire	0,00%	- €
LANCIEN Yves	Adjoint	16,60%	682,35 €
RAFIGNON Angélique	Adjoint	16,60%	682,35 €
COATRIEUX Jean-François	Adjoint	16,60%	682,35 €
CAMILO-AUFFRET Cinthia	Adjoint	16,60%	682,35 €
PERRIN Richard	Adjoint	16,60%	682,35 €
DUCHATEAU Odile	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
DRISSI Moulay	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
MADEC Noëlle	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
DELMAIRE Guillaume	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
TAGUET Benjamin	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
VOLLÉE Eva	Conseiller délégué	6,90%	283,63 €
HAMON Danielle	Conseiller	1,45%	59,60 €
LEBRETON Bruno	Conseiller	0,00%	0,00 €
SILVESTRE Nicole	Conseiller	1,45%	59,60 €
BONINO Emilie	Conseiller	2,90%	119,20 €
LARHANTEC Denise	Conseiller	1,45%	59,60 €
LE CUN Stéphanie	Conseiller	1,45%	59,60 €
BOUTIER Benjamin	Conseiller	1,45%	59,60 €
			5 530,73 €

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260429-D2026_04_29_02-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :

- **Fixer** les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit avec date d'effet au 1er mai 2026 :
  - Maire : 0 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Adjoints (5) : 16,60% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Conseillers délégués (6) : 6,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Conseiller communautaire (1 sur 2) : 2,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - Conseillers (5 sur 6) : 1,45% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- **Valider** le Tableau récapitulatif tel que présenté ci-dessus.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE